

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 539



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION ARBITRES	4
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ...	8
COMMISSION FEMININES	9
COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE	11
COMMISSION FUTSAL	13
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	15
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	17
COMMISSION TECHNIQUE	18
COMMISSION APPEL.....	23

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 11 janvier 2022

Procès-Verbal N° 539

Communiqué – Télétravail

En raison des nouvelles mesures gouvernementales et de l'obligation d'un minimum de 3 jours de télétravail en entreprise, nous vous informons ci-après de l'organisation administrative du District pour le mois de janvier :

Veuillez noter : pendant les périodes de télétravail, la permanence téléphonique ne sera pas assurée. Merci de privilégier les mails.

Semaine 2 :

lundi 10	TELETRAVAIL
mardi 11	PRESENTIEL
mercredi 12	TELETRAVAIL
jeudi 13	PRESENTIEL
vendredi 14	TELETRAVAIL

Semaine 3 :

lundi 17	TELETRAVAIL
mardi 18	PRESENTIEL
mercredi 19	TELETRAVAIL
jeudi 20	TELETRAVAIL
vendredi 21	PRESENTIEL

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 8 Janvier 2022

FUTSAL ETOILE FONTAINE FUTD1

NON SAISIE DE RESULTAT FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 5 Janvier 2022

FUTSALL DES GEANTS 2 FUTD1

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr

FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION ARBITRES

MARDI 11/01/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°539

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJAJANIAN Jean Marie, FERNANDES Carlos

Adresse mail : arbitres@isere.fff.fr

La CDA Souhaite à toute la famille du football (Arbitres, Joueurs, Educateurs, Observateurs), une bonne et heureuse année 2022.

Santé, Bonheur, Prospérité . Prenez soin de vous et de vos proches.

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Le questionnaire à domicile à faire pendant la trêve vous a été envoyé le vendredi 24/12/21 par le secrétariat via un lien. Ce questionnaire sera à retourner au plus tard le vendredi 28 janvier 2022. (Date butoir) Ce questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres et Observateurs.

Il est à faire en ligne. A ce jour 77 retours. La note sera prise en compte pour le classement de fin de saison.

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail Des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

Rapport non conforme : amende 10 €

Rapport non envoyé : amende 30 €

Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements. Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

• RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

Rapports reçus tutorats/ TOUBAL Lissan sur LOCATELLI Elisa , ROUSSILLON Alain sur PIRAS Vanessa.)

DESIGNATIONS :

Veuillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 - AS-SISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

	OBSERVATEURS		
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	tapiajose@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

La formation du 08 , 15 , 22 Janvier 2022 a été annulée pour raisons sanitaires.

Si les conditions le permettent, 2 autres formations sont prévues.

FIA : 5 , 12 , 19 Février 2022 (8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) Site ; **Moidieu Detourbe.**

FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 (8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) Site ; **District de l'isere**

COURRIERS ARBITRE

RICHARD Alex : Transmis au responsable .

NOTE AUX ARBITRES

Important :

- Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois par exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

- Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode diffusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances

COURRIERS CLUBS

Us Jarrie Champ : Pris note de votre courrier , transmis au responsable.

Vœux ; Union Sportive Beauvoir , Cassalsport, Sud Isère : Remerciements

RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION** : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 11 Janvier 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 539

Président : M. Mallet
Présent : M. Montmayeur
Excusés : J.P Bert, F Agaci

La commission éthique et prévention présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des clubs isérois. Prenez soin de vous et des autres.

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2 :
Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 Mars 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied ; vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes.

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 536 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour et validées :

Abbaye ; Artas ; Ascol foot38 ; Asieg ; Balmes Nord.Isère ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beaurepaire ; Beauvoir Royas ; Billieu ; Bourbre ; Cassolard ; Cessieu ; Chabons ; Charvieu ; Chirens ; Collines ; Corbelin ; Creys-Morestel ; Crolles ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; Echirolles ; EG2F ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Frogès ; Gieres ; Isle d'Abeau ; Goncelin ; Izeaux ; Jarrie Champ ; La Batie Divisin ; La Murette ; La Sure ; Lauze ; L.C.A ; Liers ; Manival ; Miribel ; Moirans ; MOS3R ; Notre Dame de Mesage ; O.N.D ; Oyeu ; Pays Alleverd ; Poisat ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; Ro-Claix ; Ruy Montceau ; Seyssinet ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Etienne de Crossey ; St Geoire en Valdaine ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la cote ; St Joseph de Riviere ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin d'Heres ; St Paul de Varces ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; Tignieu ; Tour St Clair ; Tullins ; Tunisiens St Martin Hères ; Turcs de Grenoble ; Uni Foot ; USVO ; Vallée Bleue ; Vallée de l'Hien ; Vazeze ; Velanne ; VerSau ; Versoud ; Vezeronce ; Vinay ; Voiron Moirans ; Vourey sport.

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Cheyssieu ; Claix ; Cremieu ; ECBF ; Eyzin Pinet ; La Cote St André ; St Martin d'Uriage ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunions du jeudi 6 janvier et du Mardi 11 janvier 2022

Procès-verbal n ° 538 / 539

Président : Jacques Issartel

Présents : Thierry Truwant, Gérard Bouat

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : GT NIVOLAS TOUR SC, MOIRANS, CROLLES, SUD ISERE, ECHIROLLES, BOURBRE, G U C , VALLEE DE L'HIEU, BOURGOIN, REVENTIN, EYBENS, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, VOUREY, COMMISSION DES REGLEMENTS

LA COMMISSION FEMININES VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D, il faut 1 cas chez les jeunes et 4 cas chez les seniors

Contactez Elisabeth Belot, référent C O V I D

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D1

Suite au tirage du tour de cadrage de la coupe L A U R A du 30 Janvier

2 équipes qualifiées LA MOTTE SERVOLEX et le GUC

LA MOTTE SERVOLEX – MISTRAL

G U C – FF ECHIROLLES

Seront reprogrammées le 6 février

D2

Journée 1

EYBENS – VOIRON / MOIRANS reporté au 13 Février

CHALLENGE MONTPIED U 15 / U 18

Le challenge Claude MONTPIED qui récompense les équipes U 15 et U 18 débutera lors de la 2^e phase

Pour les différentes modalités, renseignements sur le site

Onglet : Ethique et Prévention puis

- Fiche de la sportivité
- Fiche Challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

FESTIVAL U 13

Suite aux inscriptions reçues un tour de cadrage aura lieu le 29 Janvier

Inscrits :

G U C, GT A C N D, SUD ISERE, EYBENS, PAYS D'ALLEVARD, 2 ROCHERS, G F 38, FC 2 A, ST QUENTIN FALLAVIER, GT NIVOLAS T S C, MOIRANS, CROLLES, VALLEE DU GUIERS, VEZE-RONCE HUERT, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN, VALLEE DE L' HIEU , REVENTIN, La journée se déroulera sur 4 sites

2 qualifiés par poule (2 x 4) pour la finale départementale du 4 Avril

Matchs de 16 Mn

Défi jonglage. Le règlement complet et les poules paraîtront sur le prochain P V

FUTSAL U 13

Le plateau de SUD ISERE, prévu en février est pour l'instant maintenu

PLENIERE :

Sera organisée quand la situation sanitaire le permettra.

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 11 janvier 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 539

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DE LA COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2022.

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

81. Ville de Grenoble, terrains : noté (programmation vacances hiver).

82. Air Liquide : noté (réf. PV 527).

83. ASPTT 1 La Poste : noté (confusion ASPTT 1 / ASPTT 2). Il est rappelé aux équipes qu'il convient de contacter les arbitres afin de leur confirmer le maintien du match en précisant date, heure et lieu de la rencontre, ou de les informer de l'annulation de celui-ci.

84. ASPTT 2 ST : noté (match reporté vs Air Liquide). Accords clubs et CFSE, match reporté au 14/02/2022.

85. Jarrie-Champ : noté (FM).

86. Métropolitains : noté (match reporté vs Turcs de Grenoble). Accords clubs et CFSE, match reporté au 31/01/2022.

87. Deux Rochers : noté (2 matches par semaine).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T03. Air Liquide – GSE.

Lundi 31/01/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T03. CEA Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 31/01/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Programmation des matches en retard

J09. GSE – Air Liquide.

Lundi 17/01/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J09. CEA Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 17/01/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ03. ASPTT 1 La Poste- ASPTT 2 ST.

Lundi 24/01/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ03. CEA Grenoble – Air Liquide.

Lundi 24/01/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ02. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 07/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ01. GSE – CEA Grenoble.

Lundi 14/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 14/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ07. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 07/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ07. GSE – ASPTT 2 ST.

Lundi 07/03/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ08. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 14/03/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ08. Air Liquide – CEA Grenoble.

Lundi 14/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ04. Air Liquide – GSE.

Lundi 28/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

Lundi 28/03/2022, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J10. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 04/04/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J10. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.

Lundi 04/04/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

NOTE AUX CLUBS - FOOT A 8

En prévision des 2^{èmes} phases des championnats D2 et des 1/4 de finale des coupes, certaines équipes pourront être amenées à disputer 2 matches par semaine (lundi et mercredi, lundi et jeudi, ou mardi et jeudi). Pour ces mêmes raisons, la CFSE autorise l'inversion des matches, dirigeants vous contacter. Rappel : rectifier la date initiale du match (jeudi sur les feuilles de match) si celle-ci ne correspond pas à la date réelle de la rencontre.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T06. Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

Lundi 17/01/2022, 20h00. Villeneuve, Grenoble.

T05. Turcs de Grenoble – Métropolitains.

Lundi 31/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

T05. Brézins – Poisat.

T05. Touvet-Terrasse – Saint-Martin d'Hères.

T05. Villeneuve – FCVBG (Villard-Bonnot).

T05. Champagnier 1 – Jarrie-Champ 2.

T05. Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-Commiers.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J07. Métropolitains – Saint-Martin d'Hères.

Lundi 17/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 17 au 20/01/2022

J07. Biliieu – Abbaye.

J07. Deux Rochers 1 – Eybens.

J07. Saint-Martin d'Uriage – Fasson.

J07. Exempt : Jarrie-Champ 1.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

J08. Deux Rochers 1 – Métropolitains.

J08. Saint-Martin d'Hères – Jarrie-Champ 1.

J08. Eybens – Saint-Martin d'Uriage.

J08. Fasson – Abbaye.

J08. Exempt : Billieu.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer avant le 27/01/2022

Poule A, RJ03. Champagnier 1 – Deux Rochers 2.

Poule A, RJ05. Brézins – Deux Rochers 2.

Poule B, RJ07. FCVBG – Touvet-Terrasse.

Matches à jouer semaine du 17 au 20/01/2022

Poule B, RJ05. Touvet-Terrasse – Champagnier 2.

Poule B, RJ06. Rachais 1 – FCVBG.

Poule B, RJ06 (rectificatif date). Turcs de Grenoble – Fontaine Les Îles :

Lundi 17/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/01/2022

Poule A, RJ07. Champagnier 1 – Brézins.

Poule A, RJ07. Poisat – Jarrie-Champ 2.

Poule A, RJ07. Villeneuve – Rachais 2.

Poule B, RJ03. Fontaine Les Îles – Rachais 1.

Poule B, RJ03. FCVBG – Champagnier 2.

Poule B, RJ03. Turcs de Grenoble – Touvet-Terrasse :

Lundi 24/01/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 11 JANVIER 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°539

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

Meilleurs Voeux à tous les clubs Futsal

COURRIERS:

Futsal des Géants : Lu et noté.

Futsal Club United : Lu et noté.

Rappel :

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevant doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

INFO :

COVID: Consulter «synthèse protocole 03 janvier 2022» sur la page d'accueil du DIF pour connaître les conditions de report d'une rencontre.

Coupe départementale Futsal U13; U15; U17 et Féminines (sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsal des Géants : 2 équipes.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

U15 : USVO : 2 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsal des Géants : 1 équipe.

Vie et Partage : 1 équipe.

Vallée du Guiers : 1 équipe.

U17 : US La Murette : 4 équipes.

USVO : 2 équipes.

Vie et Partage : 1 équipe.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

Féminines Séniors :

US La Murette : 1 équipe.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupes, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

1^o journée de championnat D1 Futsal:

Académie des collines / Espoir Futsal 38 : Reporté pour cause de Coupe Nationale Futsal .

FC Voironnais / Futsal Picasso : Reporté à une date ultérieure.

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

3^o journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

8^o journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):

Académie des Collines / Futsal Voreppe : Le dimanche 16/01/22 à 18h00 (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / RC Alpin 2 : Le samedi 15/01/22 à 19h30 (gymnase lafaille, Coublevie).

Futsal Picasso / Etoile Futsal Fontaine : Etoile Futsal Fontaine forfait.

Futsal Pont de Claix / Nuxerete Fs 38 2 : Le lundi 10/01/22 à 20h30 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Futsal des géants 2 / Futsal club United : Le dimanche 16/01/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 14/01/22 à 16h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Exempt / Vie et Partage 2.

Espoir Futsal 38 / Exempt

9° journée de championnat D1 Futsal (du 17/01 au 23/01/22):

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal des géants 2 : Le dimanche 23/01/22 à 15h00 (gymnase Aristide bergès, Seyssinet).
RC Alpin 2 / Futsal Pont de Claix : Le dimanche 23/01/22 à 18h00 (gymnase Le vergeron, Moirans).
Vie et Partage 2 / Académie des Collines : Le samedi 22/01/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verrine, Grenoble)
Futsal club United / FC Voironnais : Le samedi 22/01/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).
Etoile Futsal Fontaine / Espoir Futsal 38 : A définir.
Mistral Grenoble1 / Futsal Voreppe : Le vendredi 21/01/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).
Exempt / Futsal Picasso.
Mistral Grenoble 2 / Exempt.

10° journée de championnat D1 Futsal (du 24/01 au 30/01/22):

Académie des Collines / Exempt.
Espoir Futsal 38 / Vie et Partage 2 : Le samedi 29/01/22 à 15h00 (gymnase
FC Voironnais / Exempt.
Futsal Picasso / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 28/01/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).
Futsal Pont de Claix / Futsal Voreppe : Date à définir (gymnase Victor Hugo, Pont dse Claix).
Mistral Grenoble1 / Exempt.
Futsal des géants 2 / RC Alpin 2 : Le mercredi 26/01/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).
Nuxerete Fs 38 2 / Futsal club United : Le dimanche 30/01/22 à 17h00 (gymnase Aristide Bergès, Seyssinet).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 11 Janvier 2022 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 539

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD

Excusés : Aline BLANC, Daniel HUGOT, Gérard ROBIN, Patrice GALLIN, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN

Les membres de la commission des Règlements vous présentent leurs vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

RAPPEL : REGLEMENTS – LICENCIES après le 31 janvier

Article 152 des R.G de la F.F.F. : Joueur licencié après le 31 janvier

1. Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours. La date limite de qualification pour la participation aux Championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 est fixée par le règlement de chacune de ces épreuves.
2. Toute équipe inférieure disputant des compétitions officielles concurremment avec des équipes premières et ayant, par le classement, droit de montée et de descente, est soumise aux dispositions ci-dessus.
3. N'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1 :
 - le joueur renouvelant pour son club ;
 - le joueur qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résigne à son club.
 - le joueur ou la joueuse licencié(e) U6 à U19 et U6 F à U19 F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention « surclassement non autorisé ».

- le joueur ou la joueuse participant à une épreuve de Football Loisir ou de Football Diversifié de niveau B.

4. Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue).

Article 18.4 de la LAuRAFoot : Joueur licencié après le 31 janvier

18.4.1 - Le joueur seniors, licencié après le 31 janvier, pourra prendre part aux rencontres **des séries inférieures à la division supérieure de District**, tel que cela est prévu à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour la licenciée Seniors F, la mutation est autorisée après le 31 janvier à condition qu'il n'y ait qu'un seul niveau de compétition dans le district concerné.

18.4.2 - Les joueurs U19 évoluant dans un district n'organisant pas de championnat U19, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier, peuvent participer aux compétitions seniors **mais uniquement dans les championnats inférieurs à la division supérieure de District et en compétition U20 mais uniquement au niveau départemental** (idem dérogation prévue à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF pour les seniors).

18.4.3 - Les joueurs U20, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier, peuvent participer aux compétitions seniors **mais uniquement dans les championnats inférieurs à la division supérieure de District et en compétition U20 mais uniquement au niveau départemental** (dérogation prévue à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF pour les seniors).

CHAMPIONNAT JEUNES - Équipes Réserves - Article 5 R.G. District de l'Isère de Football

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas.

L'art. 22 s'applique pour le challenge festival.

TERRAINS SUSPENDUS

La rencontre **VILLENEUVE / VOREPPE : U17** – D3 – Poule B – match du 29/01/2022 se jouera le 29/01/2022 à 16 h 30 au stade de la MURETTE – 360 chemin de la ZILLE, 38140 LA MURETTE

La rencontre **VILLENEUVE / LE VERSOUD : SENIORS** – D1 – Poule A – match du 30/01/2022 se jouera le 30/01/2022 à 12 h 00 au stade du CHEYLAS – rue du stade, 38570 LE CHEYLAS

La rencontre **VILLENEUVE / LA MURETTE : SENIORS** – D1 – Poule A – match du 12/02/2022 se jouera le 12/02/2022 à 18 h 00, au stade du **Iac 2, 38580 Crêts en Belledonne**



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 21 janvier 2022 au lundi 24 janvier 2022

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 23 janvier 2022

Match U18 R1

GF38/FC THÔNON ÉVIAN à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 22 janvier 2022

Match U15 D3

FC2A 2/FC CHAMPAGNIER à 14h00

Match U15 D3

FC2A 3/GF38 3 à 16h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

lundi 24 janvier 2022

Match Foot Entreprise à 8

TURCS DE GRENOBLE/TOUVET TERRASSE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 22 janvier 2022

Match U15 D3

FC MISTRAL/US ST PAUL DE VARCES à 14h00

Match U20 D1

USVO/US GIÈRES à 17h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 23 janvier 2022

Match U14 R1

GF38/FC BOURGOIN à 11h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 22 janvier 2022

Match U16 R1 GF38/FC THÔNON ÉVIAN à 13h00

dimanche 23 janvier 2022

Match U15 R1

GF38/FC BOURGOIN à 11h00

Match D2 Féminines

GF38/YZEURE ALLIER à 14h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 22 janvier 2022

Match U15 D2

USVO/US ABBAYE à 14h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 11 janvier 2022

Procès-Verbal N°539

Président : Samuel BOURGEOIS

**LES FORMATIONS D'EDUCATEURS DE JANVIER 2022 SONT REPORTEES EN RAISON DE LA SITUATION
SANITAIRE
SELON LES DIRECTIVES DE LA FFF**

**CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF
~~20 et 21~~ JANVIER 2022 à SASSENAGE**

REPORTE LE 24 ET 25 MARS 2022

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Feriel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

**CERTIFICATION CFF2
~~27~~ JANVIER 2022 à ST ISMIER**

REPORTE LE 23 MARS 2022

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHOURI Mheidi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
CAPELLI LOIC	C.S. VOREPPE
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY

DA ROIT Sylvain
FERNANDES JEREMY
GUEYE Souleymane
LAINE Stephane
LUCATELLI Mickael
MONGELLI Jean Paul
MUREDDU Jawad
RICARD Jody
ROUSSILLON Romain
SERVONNET Frederic
SING Alain
VALADA Christophe
VILLALOBOS LATORRE Richard

F.C. LA SURE
C.S. VOREPPE
E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
A.C. SEYSSINET PARISSET
O.C. D'EYBENS
ENT.S. DU RACHAIS
A.S. CESSIEU
A. S. DE DOMARIN
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
U. S. CREYS-MORESTEL
E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
AC SEYSSINET

DETECTION PPF U14G, joueurs nés en 2008 2nd Tour (clubs U15 Ligue)

Date :	MERCREDI 2 FEVRIER 2022
Lieux :	ST MARCELLIN - LA COTE ST ANDRE
Organisation :	sur 2 sites, avec un plateau de 3 équipes.
	Ce tour concerne exclusivement les clubs engagés dans le championnat U15 de niveau Ligue (Régional 2).
Rappel sur les modalités d'inscription :	Chaque club concerné convoque 14 joueurs U14 (1ère année U15) avec au moins 1 gardien de but. La liste des joueurs convoqués est à renvoyer au district de l'Isère par mail : district@isere.fff.fr et l'autorisation parentale est à remettre à chacun des joueurs afin de la ramener remplie le jour du rassemblement. (documents reçus dans votre boîte mail). Si l'effectif est insuffisant pour constituer 1 équipe, il est possible de compléter : par des joueuses U14F/ U15F, ou/et des joueurs U13 nés en 2008, ou/et des joueurs U15 nés en 2007, voir constituer une entente avec un autre club à proximité.
	L'équipe inscrite est encadrée par son éducateur respectif. Les éducateurs de la Commission Technique du District et ceux de la Commission Technique « élargie » se chargent de l'observation des joueurs.
Contenus :	Matches 11 c 11 et 2 matchs par équipe. Durée des matchs = 30min.

MERCREDI 2 FEVRIER Stade de La Saulaie Avenue de la Saulaie - 38160 ST MARCELLIN	MERCREDI 2 FEVRIER Stade Rémy Jouffrey Avenue charles de gaulle - 38260 LA CÔTE SAINT ANDRE
<u>O. ST MARCELLIN</u>	<u>F.C. COTE SAINT ANDRE</u>
F.C. SEYSSINS	MOS3R FOOTBALL CLUB
E.S. DE MANIVAL	U.S. LA MURETTE

MERCREDI 2 FEVRIER - ST MARCELLIN			
14H00	Rdv stade équipes	F.C. SEYSSINS	O. ST MARCELLIN
14H20	Rdv stade équipe	E.S. DE MANIVAL	
14H30	début 1er match durée = 30min	O. ST MARCELLIN	F.C. SEYSSINS
15H00	fin 1er match		
15H05	début 2è match	E.S. DE MANIVAL	F.C. SEYSSINS
15H35	fin 2è match		
15H40	début 3è match	O. ST MARCELLIN	E.S. DE MANIVAL
16H10	fin 3è match		

MERCREDI 2 FEVRIER - LA COTE ST ANDRE			
14H00	Rdv stade équipes	F.C. COTE SAINT ANDRE	MOS3R FOOTBALL CLUB
14H20	Rdv stade équipe	U.S. LA MURETTE	
14H30	début 1er match durée = 30min	F.C. COTE SAINT ANDRE	MOS3R FOOTBALL CLUB
15H00	fin 1er match		
15H05	début 2è match	U.S. LA MURETTE	MOS3R FOOTBALL CLUB
15H35	fin 2è match		
15H40	début 3è match	F.C. COTE SAINT ANDRE	U.S. LA MURETTE
16H10	fin 3è match		

Programmation des prochains Tours :

2nd Tour PPF U14 clubs championnat U14 Ligue - MERCREDI 9 FEVRIER 2022 de 14H à 17H15 au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS (lieu à confirmer) ;

3ème Tour PPF U14 - MERCREDI 16 FEVRIER 2022 de 14H à 16H30 au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS (lieu à confirmer), avec les joueurs retenus à la suite des 2 premiers tours de Détection U14.

Match prépa. RASSEMBLEMENT LIGUE U14 – MERCREDI 13 AVRIL (lieu à déterminer) :

Sélection Isère contre Savoie.

RASSEMBLEMENT LIGUE – JEUDI 21 AVRIL au Centre TOLA VOLOGE à LYON.

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN FEVRIER 2022

CFF3

7-8 ET 10-11 FEVRIER 2022 BEAUREPAIRE (SESSION COMPLETE)

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
BALDUCCI Nicolas	O.C. D'EYBENS
BAROU Roger	GUC FOOTBALL FEMININ
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERTHOLAT Fabien	U.S. REVENTINOISE
BRUGEL Laurent	F.C. LA TOUR ST CLAIR
BRUNET Philippe	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
CAILLIS Mehdi	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
DESPRES Yoane	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
DIALLO Elhadj	A. S. DU GRESIVAUDAN
DOUCELIN Florian	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
FLORINDO BAPTISTA Charly	A.S. ST LATTIER
GRIZAK Thomas	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GUERRIER Sebastien	F.C. BOURGOIN JALLIEU
HARTER Cedric	F.C. VAREZE
JOURNET Guillaume	A.S.L. ST CASSIEN
JUBAN Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
LEBLANC Stephane	U.S. BEAUREPAIROISE
MAISSA Fred	F.C. D'ECHIROLLES
MARQUISIO Fabrice	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
NSANGO KIHOULOU Disteh	C.S. NIVOLAS VERMELLE
OLIVO Carol Ann	F.C. BOURGOIN JALLIEU
PAOLI Damien	F.C. BOURG D'OISANS
PAUZIN Hugo	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
PECOUD Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
PETIT Lucas	F.C. VAREZE
RABATEL Alexis	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
VANSPRANGHE Jeremy	F.C. VAREZE

CFF1

21 AU 24 FEVRIER 2022 VALLEE DU GUIERS (SESSION COMPLETE)

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
ARREDONDO Xavier	U.S. JARRIE CHAMP
BAMA Paul Arnaud	U.S. GIEROISE
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BENGHEDFA Mouad	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BESSEAT Cyprien	F.C. SUD ISERE

BESSENAY Kylyann
BOUHADDAD Sofyane
BOUIH Amine
CHABOCHE Gregory
CHAMINADE Axel
CICERON Adrien
COLLET BEILLON Guillaume
FAURE COMTE Samuel
FERRAUD Roger
JULIEN Stephane
KOUYOUMDJIAN Valentine
KRICHEN Wael
LEBLANC Thomas
MAMONOFF Brice
MENAD Siham
MOREIRA Thomas
MOREL Benoit
OURACI Kamel
PICAUD Sarah
PROUVOST Maeva
RICHARD Patrice
RICHARD Theo
RIVOIRE Antoine
SAMMUT Remi
SANCHIS Fabrice
TREMOURÉUX Thomas
URRIANI Matteo

C.S. NIVOLAS VERMELLE
ABBAYE US GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
GRENOBLE FOOT 38
U.S. GIEROISE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
A.S. D'OYEU
F.C. VALLEE BLEUE
O. NORD DAUPHINE
ABBAYE US GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
A.S. TULLINS FURES
ENT. FOOTBALL DES ETANGS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. VALLEE BLEUE
O. NORD DAUPHINE
GRENOBLE FOOT 38
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A.S. TULLINS FURES
A.S. TULLINS FURES
U.S. REVENTINOISE
U.S. REVENTINOISE
U.S. GIEROISE
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
F.C. MOIRANS

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES

CFF2 -Du 10/03/2022 au 18/03/2022 ST MARCELLIN
CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

COMMISSION APPEL

Mardi 11 Janvier 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°539

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents: MONTMAYEUR Marc , TRUWANT Thierry, FERNANDES Carlos, EL RHAFARI Reda, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, MAZZOLENI Laurent, SCARPA Vincent

Excusés : RACLET Chrystelle, REMLI Amar, BLANC Aline, BRAULT Annie ,

.....
A l'occasion de cette nouvelle année, la commission d'Appel présente ses meilleurs vœux à tous les membres des clubs isérois, que Chacun prenne soin de lui et des autres.

Courrier du club d'EYBENS : Nous avons bien pris connaissance de votre courrier concernant l'absence non excusée à l'audition du mardi 14 décembre 2021 de votre éducateur dans le dossier 21-22-011D. Après contrôle, nous vous confirmons que la convocation a bien été envoyée sur la boîte mail du club le jeudi 2 décembre à 9h02 et qu'à ce jour le mail n'a toujours pas été ouvert. Sanction et amende concernant l'éducateur maintenues.

Note aux clubs :

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 . Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
 - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
 - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs
- . Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

Le Président

Marc MONTMAYEUR

le secrétaire de séance

Thierry TRUWANT